

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt, le six juillet, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Françoise POCK, Mme Sylvie DUCLOS, M. Stéphane SOLER, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Jean ALBE, Mme Sylvie MONJON, Mme Christelle POSTEL.

Étaient absents excusés : M. Guillaume JOUVE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Guillaume JOUVE en faveur de M. Jean ALBE.

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

En préambule, Madame le Maire demande si les conseillers souhaitent que la séance se déroule à huis clos. Par 4 voix contre et 15 voix pour, la séance se déroule à huis clos.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'information qui a été envoyée à chaque conseiller concernant la venue de Monsieur NORD Jérôme concernant la présentation de l'ONF, le mercredi 8 juillet à 17h en Mairie, et demande de bien vouloir informer le secrétariat de la Mairie de leur présence ou non.

1) Indemnités de fonction Maire et Adjoint : ANNULE ET REMPLACE la délibération du 09.06.2020

Lors de la séance du 9 juin 2020, sur les conseils du Trésorier, la délibération concernant les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes avait été prise sans que le montant de ces indemnités soit précisé.

Le contrôle de légalité de la Préfecture a demandé de reprendre la délibération qui était entachée d'illégalité, et d'y adjoindre un tableau récapitulatif de ces indemnités.

Madame le Maire demande propose donc d'annuler la délibération du 9 juin 2020 et d'en prendre une nouvelle en annexant le tableau récapitulatif.

Il est décidé de procéder au vote à main levée à l'unanimité.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2) Budget primitif 2020

Monsieur Jean PASSERIEUX, Adjoint aux finances, présente le budget primitif (document envoyé en dématérialisé avec la convocation), chapitre par chapitre, en expliquant aux conseillers nouvellement élus et novices en la matière, comment se prépare et se calcule le budget de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES : 2 711 145,41 €

DEPENSES : 2 711 145,41 €

Section d'investissement :

RECETTES : 2 061 711,41 €

DEPENSES : 2 061 711,41 €

Madame le Maire se retire au moment du vote.

Délibération votée et adoptée à la majorité.

18 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

4 ABSTENTIONS

3) Désignation du Correspondant de la commune auprès du CAUE

Madame le Maire précise les missions du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard).

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages,

Il est nécessaire de désigner un représentant (dont la durée du mandat est de 3 ans) à cet organisme.

Pour rectifier ce qui a été dit lors de la séance, il n'y a pas lieu de désigner un titulaire et un suppléant. Un correspondant suffit.

Après appel à candidature, Monsieur Georges DANIEL se présente.

Monsieur Georges DANIEL est élu correspondant de la commune auprès du CAUE à la majorité absolue;

Délibération votée et adoptée à la majorité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4) Questions diverses

1- 10 juillet, Madame le Maire reçoit Monsieur le député CELLIER qui se déplace dans différentes mairies pour rencontrer les élus. Elle propose aux conseillers qui ont des questions de les envoyer par mail avant cette date, afin qu'elle puisse les soumettre à Monsieur le député.

2- Pour les élus qui n'ont pas encore pu visiter les locaux municipaux, une date leur sera proposée.

3- madame le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement à la suite du décès de Monsieur Gilbert PANTOUSTIER.

4- Monsieur Jean ALBE pose une question concernant l'enfouissement des déchets de chasse;

Madame le Maire fait un rappel de l'historique concernant cette affaire : des personnes, en se promenant, sont tombés sur des déchets de chasse (appelés également déchets de venaison) qui ne respectaient ni les règles d'hygiène ni les conditions sanitaires requises.

Le président de la société de chasse est venu rencontrer Madame le Maire.

Une discussion entre élus fait apparaître plusieurs solutions :

- utilisation d'un terrain privé d'un chasseur avec des règles à respecter ; enclos, enfouissement...

- ou utilisation d'un terrain communal avec établissement d'une convention entre la mairie et la société de chasses afin d'avoir des responsables qui devront respecter les règles décrites ci-dessus. En cas de non respect, le site serait fermé.

La première solution retient la faveur du conseil municipal.

Madame le Maire en informera le président de la société de chasse Monsieur MERCADIER Mario.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE A 22H20